

Paris, le 16 octobre 2018

## Le CNESER du 16 octobre 2018 rejette massivement le projet d'ordonnance !

### « JOINDRE LES ACTES A LA PAROLE »

Madame la Ministre Frédérique Vidal a affirmé ce matin au CNESER que « *les politiques de site et les regroupements ne se feraient pas sans ni contre les personnels des établissements* ». Pourtant, sur le fond comme sur la forme du débat au CNESER de ce jour, cette communication est désavouée par les faits.

Sur le fond, à la lecture du projet d'ordonnance, apparaît clairement la volonté de limiter la représentation des personnels des regroupements expérimentaux dans leurs conseils, jusqu'à les rendre minoritaires. C'est une attaque majeure contre la démocratie universitaire. De plus le projet ne garantit pas que les personnels des regroupements ne seront pas contraints à des obligations de services au sein de plusieurs établissements composantes.

Sur la forme, l'administration du MESRI a rejeté l'intégralité des amendements votés par le CNESER concernant le projet d'ordonnance rédigé en cénacle par le cabinet avec quelques présidents de regroupements d'universités et de grandes écoles.

La motion votée au CNESER du 17 septembre demandait le retrait du texte. Le CNESER du 16 octobre a voté majoritairement contre le projet d'ordonnance de l'administration (46 contre, 9 pour et 8 abstentions). L'absence d'adhésion des personnels au projet ne peut être plus claire.

Il est temps de joindre les actes à la parole.